

**Nos réf : CG/LC/MT**

**Pantin, le lundi 11 juin 2018**

Mesdames, Messieurs,

Comme suite à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 Juin 2018 à Montpellier et aux différents échanges récents avec les deux associations représentant le corps arbitral, il a été décidé la création d'un organisme paritaire « Arbitres et Délégués Water-Polo » au sein de la FFN.

Les efforts de structuration, de formation des arbitres que la Fédération Française de Natation souhaite insuffler doivent nous permettre de nous accorder sur le fait qu'il faille toujours évoluer vers le plus haut niveau d'exigence et de pratique.

Tel est le but et l'objectif de ce nouvel organisme.

La Fédération Française de Natation a fixé les missions de cet organisme comme suit :

- Communiquer avec le corps arbitral et faire le lien entre les arbitres et les instances fédérales
- Créer et diffuser les outils de formation : circulaire de formation en lien avec les référents territoriaux, outils pédagogiques sur les aspects réglementaires.
- Organisation d'un plan de carrière de l'arbitre (de la catégorie stagiaire jusqu'au niveau international).
- Récolter et analyser les documents de travail des délégués à la suite des rencontres et établir les listes d'Arbitres par niveau de compétence et de progression.
- Organiser les désignations des arbitres et des délégués : le Président validera les propositions faites afin de garantir que les désignations soient établies en conformité avec la stratégie globale fixée par la Fédération.
- Optimiser et faciliter le rôle de vérification des notes de frais ainsi qu'analyser et répondre aux éventuelles demandes de dérogations exceptionnelles.
- Garantir le respect par les arbitres d'une déontologie vis-à-vis de nos règlements sportifs et financiers et éventuellement saisir la commission de déontologie lors d'un manquement grave constaté et avéré.

Autant de chantiers qui doivent permettre l'atteinte de nos objectifs communs.

Enfin et pour ce faire, la Fédération a décidé de fixer la composition de cet organisme comme suit :

- Président : Benjamin MERCIER
- Membre en charge des Désignations : Jean-Michel DELON
- 1 Membre de la Direction du Water-Polo
- 1 Membre de la Direction Technique Nationale, en charge de l'élaboration des Règlements, supports pédagogiques de formation

- Membres de Droit
  - 1 membre représentant l'association AFAWP désigné en son sein
  - 1 membre représentant l'association ADAWP désigné en son sein

Le Président de la Fédération et le Directeur Technique National désigneront les personnes qualifiées nécessaires à la bonne marche de cet organisme.

Voici les éléments qu'il nous semblait important de vous communiquer.

Veuillez accepter, Mesdames, Messieurs l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs.



**La Secrétaire Générale,  
Christiane GUERIN**